



## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 27 septembre 2018

### **AFFICHAGE**

**Présents :** Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Didier BUTON, Philippe GUERIN, Jean-Jacques ROUZAULT, Martine BARRAU, Christian BILLON, Sophie BRIEE, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUTET (*jusqu'au point « Marchés publics »*), Pascal GADE (*jusqu'au point « Haras des Presnes - Information*), Lydie GAUTRET, Cyril GENAUDEAU, Francette GIRARD, Colette JAUNET, Béatrice KARPOFF, Sophie LANDREAU (*à partir des points « Environnement »*), Jean-Michel MARSAC (*jusqu'au point « Haras des Presnes - Information*), Thomas MERLET, Louis-Claude MOLLE, Michel QUAIREAU, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Richard SIGWALT, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

**Représentés :** Yoann GRALL par Serge RONDEAU  
Rémi PASCREAU par Francette GIRARD  
Denis TESSON par Béatrice KARPOFF  
Florence MENUET par Lydie GAUTRET  
Claudie PELLOQUIN par Cyril GENAUDEAU  
Sandra DEBORDE-LAVERGNE par Sophie LANDREAU

**Absente :** Patricia BERNARD

**Secrétaire :** Richard SIGWALT

## INFORMATIONS

### ENVIRONNEMENT

#### Service Collecte des Déchets - Rapport d'activités 2017

Le Conseil Communautaire :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 21 juin 2018,

\* PREND ACTE du rapport d'activités déchets pour l'année 2017 de Challans Gois Communauté.

#### Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Rapport d'activités 2017

Le Conseil Communautaire :

\* PREND ACTE du rapport d'activités pour le service d'assainissement non collectif pour l'année 2017 de Challans Gois Communauté.

### SERVICES A LA POPULATION

#### Haras des Presnes - Déclaration sans suite de la procédure de consultation visant à reconduire la délégation de service public - Information

Monsieur le Président de Challans Gois Communauté informe le Conseil Communautaire de sa décision de déclarer sans suite la procédure de consultation visant à reconduire la délégation de service public pour le site du Haras des Presnes.

### DELEGATION

#### Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

\* PREND ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 25 mai 2018 jusqu'au 29 juin 2018.

#### Délégation au Président - Information

Par délibération en date du 8 février 2018, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président afin de décider de la conclusion des conventions de mise à disposition ponctuelle des installations des espaces aquatiques de Challans Gois Communauté.

Par conséquent, Monsieur le Président a signé des conventions pour la mise à disposition de l'Espace aquatique Challans Gois Communauté pour l'année scolaire 2018/2019 avec le Centre Habitat de Challans, l'Ecole de la Transition, l'EHPAD de Saint Jean de Monts, l'IME du Marais de Challans, l'association les Chercheurs d'O du Gois et la MFR de Challans

Le Conseil Communautaire prend acte de ces mises à disposition.

## DECISIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Personnel - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 13 septembre 2018,

- 1° DONNE son accord à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du Pôle Fonctionnel - Services Supports ;
- 2° DONNE son accord à la suppression d'un poste d'ingénieur principal au sein du Pôle Fonctionnel - Services Supports ;
- 3° DONNE son accord à la création d'un poste d'attaché hors classe au sein du Pôle Fonctionnel - Services Supports ;
- 4° DONNE son accord à l'augmentation du temps de travail de 26 h 00 à 28 h 00 pour un agent au sein du Pôle Services à la population ;
- 5° DONNE son accord à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein du Pôle Environnement ;
- 6° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

#### SIVU pour l'Aérodrome de Beauvoir et Fromentine - Modification des statuts

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des statuts du syndicat, afin de les mettre en conformité avec les modifications apportées par ladite loi,

\* APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat, tel que présenté modifiant le libellé de ses articles 1, 5, 8 et 10.

## Dissolution du Syndicat Mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin - Répartition de l'actif et de la trésorerie

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° APPROUVE tel que définies ci-dessus les modalités de répartition des résultats de clôture de l'exercice 2017, de l'état de l'actif, du passif et de la trésorerie ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute demande dans le cadre de cette affaire.

## FINANCES

### Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) 2019

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article 1530 bis III du Code Général des Impôts,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 13 septembre 2018,

- 1° ARRETE le produit prévisionnel de la taxe GEMAPI à 782 362 € pour 2019 ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président à conduire toutes les démarches se rapportant à ces décisions.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

### Parc d'activités des Judices à CHALLANS - Vente d'une parcelle à l'entreprise « LIANTS ROUTIERS VENDEENS »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 fixant les prix de vente des parcelles cessibles de l'ensemble des Parcs d'activités économiques du territoire,
- Vu l'avis favorable du Service du Domaine en date du 14 mars 2017, d'une durée de validité de 2 ans,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 26 juin 2018,

- 1° DÉCIDE de vendre à la S.N.C. « LIANTS ROUTIERS VENDEENS » domiciliée lieu-dit « La Loge » au POIRE SUR VIE (85170), ou à toute société qui s'y substituerait pour les besoins de la présente opération, une parcelle de 1 442 m<sup>2</sup> environ cadastrée section ZK n° 186p en cours de numérotation, située au sein du Parc d'activités des Judices Sud à CHALLANS (85300) ;
- 2° FIXE le montant de la vente à 20 € H.T./m<sup>2</sup>, soit pour 1 442 m<sup>2</sup>, un prix total de 28 840 € H.T., soit 34 608 € T.T.C., conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 ;

- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

### **Village Artisanal de la Bloire à CHALLANS - Vente du module n° 16 à Monsieur Régis PREAULT**

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'avis favorable du Service du Domaine en date du 9 juillet 2017,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 12 avril 2018,

- 1° DÉCIDE de vendre à Monsieur Régis PREAULT, domicilié 10 impasse de la Fragonnette à LA GARNACHE (85710), ou à toute Société qui s'y substituerait pour les besoins de la présente opération, l'ensemble immobilier constitué de :
  - La parcelle de terrain cadastrée section BR n° 203, d'une surface de 346 m<sup>2</sup> ;
  - Un bâtiment dénommé Module n° 16 du Village Artisanal de la Bloire à CHALLANS, d'une surface d'environ 231 m<sup>2</sup>, édifié sur ledit terrain.Le tout, propriété de la Communauté de Communes, est situé 3 rue Victor Baltard à CHALLANS, dans la troisième tranche du Village Artisanal de la Bloire ;
- 2° FIXE le montant de la vente à 170 000 € H.T., soit 204 000 € T.T.C., conformément à l'avis du Service du Domaine en date du 16 mai 2018 ;
- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Ateliers-relais » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

### **Procès-verbaux de constat de mise à disposition des équipements communaux des parcs d'activités**

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 13 septembre 2018,

- 1° APPROUVE la mise à disposition, au profit de « Challans Gois Communauté, » pour les Parcs d'activités du Clos Saint Antoine, du Dain, de la Bloire, des tranches 2, 3, et 4 du Parc Tertiaire du Pôle Activ'Océan, de la Voltière Sud, des Terres Noires, du Plessy, et de la Joséphine, de la voirie, des réseaux, des espaces verts ainsi que de tous les équipements associés permettant leur bon usage ;
- 2° AUTORISE en conséquence Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge des affaires économiques, à signer les procès-verbaux ci-joints de constat de mise à disposition avec :
  - la Commune de BEAUVOIR SUR MER pour les équipements des Parcs d'activités du Clos Saint Antoine et du Dain ;

- la Commune de CHALLANS pour les équipements des Parcs d'activités de la Bloire et des tranches 2, 3, et 4 du Parc Tertiaire du Pôle Activ'Océan ;
- la Commune de LA GARNACHE pour les équipements des Parcs d'activités de la Voltière Sud et des Terres Noires ;
- la Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON pour les équipements du Parc d'activités de la Joséphine ;
- la Commune de SAINT URBAIN pour les équipements du Parc d'activités du Plessy.

**Conventions de gestion d'équipements de parcs d'activités avec les communes de BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE CENE, CHALLANS, CHATEAUNEUF, FROIDFOND, LA GARNACHE, SALLERTAINE, SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON, et SAINT URBAIN**

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° DECIDE de faire assurer par les communes l'entretien des espaces vert et de la voirie des Parcs d'Activités dont la Communauté de Communes a la charge sur leur territoire ;
- 2° FIXE les tarifs de 0,30 € H.T./m<sup>2</sup> pour l'entretien des espaces verts et de 2,74 € H.T./ml pour l'entretien de la voirie ;
- 3° APPLIQUE les prix annuels de prestations comme exposés ci-après :

Commune	Parcs d'Activités	Espaces Verts (m <sup>2</sup> )	Prix annuel EV (€ HT)	Voirie (ml)	Prix annuel voirie (€ HT)	Prix annuel par Parc (€ HT)	Prix annuel par commune (€ HT)
Beauvoirs/Mer	Clos St Antoine	6 117	1 835 €	285	781 €	2 616 €	3 539 €
	Dain	0	0 €	337	923 €	923 €	
Bois de Céné	Caprera	252	76 €	106	290 €	366 €	366 €
Challans	Bois David	8 299	2 490 €	422	1 156 €	3 646 €	47 268 €
	Judices	35 979	10 794 €	2751	7 538 €	18 331 €	
	Bloire + VA T4	14 745	4 424 €	1748	4 790 €	9 213 €	
	Pôle Activ'Océan	21 990	6 597 €	3460	9 480 €	16 077 €	
Châteauneuf	Sapinières	1 861	558 €	150	411 €	969 €	969 €
Froidfond	Terres neuves 4	1 907	572 €	291	797 €	1 369 €	1 369 €
La Garnache	Voltière	6 270	1 881 €	1185	3 247 €	5 128 €	11 761 €
	Terres Noires	12 747	3 824 €	1025	2 809 €	6 633 €	
Sallertaine	Féniçière 2 + 3	6 078	1 823 €	405	1 110 €	2 933 €	2 933 €
St Christophe	Joséphine	16 778	5 033 €	756	2 071 €	7 105 €	7 105 €
St Urbain	Plessy	1 890	567 €	230	630 €	1 197 €	1 197 €
<b>TOTAL</b>							<b>76 507 €</b>

Les autres interventions techniques ou de conseil feront l'objet d'une autre facturation.

- 4° APPROUVE la signature des conventions de gestion d'équipements ci-jointes avec :
- La Commune de BEAUVOIR SUR MER pour les Parcs d'activités du Clos Saint Antoine et de la Zone Artisanale du Dain,
  - La Commune de BOIS DE CENE pour le Parc d'activités « Caprera »,
  - La Commune de CHALLANS pour les Parcs d'activités du Bois David, des Judices, de la Bloire, et les Parcs Tertiaires 2, 3 et 4 du Pole Activ'Ocean,
  - La Commune CHATEAUNEUF pour la Zone Artisanale des Sapinières,
  - La Commune de FROIDFOND pour le Parc d'activités des Terres Neuves,
  - La Commune de la GARNACHE pour les Parcs d'activités des Terres Noires et de la Voltière Sud,
  - La Commune de SALLERTAINE pour le Parc d'activités de la Fénicrière (tranches 2 et 3),
  - La Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON pour le Parc d'Activités de la Joséphine,
  - La Commune de SAINT URBAIN pour le Parc d'Activités du Plessy,
- 5° DECIDE de l'application de ces conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes de : BEAUVOIR SUR MER, La GARNACHE, SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON et SAINT URBAIN, pourvu que ces communes le consentent également par délibération concordante ;
- 6° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

## ENVIRONNEMENT

### Programme de modernisation des déchèteries et demande de subvention ADEME - Actualisation des montants

Délibération retirée de l'ordre du jour (l'ADEME n'accorde plus de subvention pour les travaux de modernisation des déchèteries).

## SERVICES A LA POPULATION

### Petite Enfance - Validation du schéma directeur

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes et l'intérêt communautaire en matière de petite enfance,
- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 juin 2018,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Services à la personne » du 19 septembre 2018,

- 1° APPROUVE les orientations et le plan d'action du schéma directeur petite enfance ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge des Services à la population, à accomplir toutes les démarches liées à cette opération.

**Petite Enfance - Construction de la maison de la petite enfance située ZAC de la Romazière à CHALLANS - Approbation du programme**

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° APPROUVE et d'adopter le programme présenté pour un estimatif des travaux de 1 400 000 € HT ;
- 2° DECIDE de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre et les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants conformément à la délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2017 portant délégation de pouvoirs au Président ;
- 3° AFFECTE au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge des Services à la population, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération


**Haras des Presnes - Evolution du mode d'exploitation pour une gestion directe des infrastructures**

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° DONNE à location les bâtiments professionnels du site du Haras des Presnes ;
- 2° AUTORISE l'occupation des bureaux et locaux associatifs du site du Haras des Presnes par des conventions d'occupation temporaire du domaine public ;
- 3° DECIDE de gérer en régie la mise à disposition des équipements partagés et des gîtes du site du Haras des Presnes ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à ces opérations, y compris les baux immobiliers, les conventions d'occupations temporaires, ...

Fait à CHALLANS, le 1<sup>er</sup> octobre 2018



Le Président,  
  
Serge RONDEAU